

Couvent a Letellier

M. Senécal bâtit, à Letellier, un couvent dans le genre de la maison-chapelle de Saint-Boniface, à l'exception de la mansarde qui sera mieux aménagée. C'est là que résidera la T. R. M. Provinciale des SS. de N D. des Missions. Le noviciat de la société est à Sainte-Rose.

Ruthenes a Winnipeg

Mgr l'Archevêque, dans son zèle pour assurer aux Ruthènes le^s avantages d'un prêtre résident au milieu d'eux et des offices dans leur rite, a emprunté une somme considérable pour acheter un terrain d'église et bâtir un presbytère pour le R. M. Zoldak, prêtre du rite grec uni, visiteur des Galiciens.

Le presbytère est terminé et ce digne prêtre a acheté le ménage nécessaire afin de s'y installer. Il ne lui manque qu'une bonne ménagère! *Rara avis*. Qui trouvera cet oiseau rare.

Le Decret " Tametsi " du S. Concile de Trente est-il Publie dans le Diocese ?

Comme on nous demande encore parfois si les mariages contractés devant un magistrat, ou un ministre protestant, ou des témoins, avec l'intention mutuelle des parties contractantes de se lier l'une à l'autre sont valides, nous sommes obligés de répondre affirmativement parce que, malgré ce que dit Konings, au numéro 1608, 40, *In provincia Sancti-Bonifacii, apud Rubrum flumen seu in provincia Manitoba videtur observari*, il est absolument certain que le decret *Tametsi* n'est pas observé, n'est pas en rigueur.

Nous avons une déclaration formelle et souvent réitérée de feu Mgr Taché qui devait être bien renseigné sur ce point si important. Il est bon de rappeler aux fidèles que le fait de se présenter de-